

# Opération protection de la santé

Plan d'action visant à prévenir les menaces  
d'ordre sanitaire et à promouvoir la santé  
en Ontario

Le 22 juin 2004



# Sommaire

OPÉRATION PROTECTION DE LA SANTÉ est un plan d'action triennal audacieux qui vise à insuffler un nouveau dynamisme à notre système de santé publique en prévenant les menaces sanitaires et en promouvant la santé des Ontariens. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée prend des mesures décisives pour reconstruire un système qui s'est détérioré petit à petit pendant une décennie.

Notre plan propose des actions précises pour les trois prochaines années et apportera les résultats attendus par les Ontariens. En suivant les orientations des rapports sur la crise du SRAS présentés par le Comité consultatif national sur le SRAS et la Santé publique présidé par le Dr David Naylor, le Comité d'experts sur le SRAS et la lutte contre les maladies infectieuses présidé par le Dr David Walker et le rapport provisoire du juge Archie Campbell, OPÉRATION PROTECTION DE LA SANTÉ invite le ministère, le médecin-hygiéniste en chef, les municipalités, les fournisseurs de soins et les bureaux de santé publique à travailler ensemble pour reconstruire le système de la santé publique de l'Ontario.

Le plan met l'accent sur :

- la création d'une Agence de protection et de promotion de la santé;
- le renouvellement de la santé publique;
- la gestion des situations sanitaires d'urgence;
- la capacité de lutte contre les infections et les maladies transmissibles;
- les ressources humaines dans le domaine de la santé;
- l'infrastructure de préparation aux situations d'urgence du système de santé.

Nous allons investir un total de 273 millions de dollars dans ce plan en 2004-2005, qui passera à 469 millions de dollars en 2007-2008. Cette somme comprend un nouvel investissement immédiat de 41,7 millions de dollars en 2004-2005 afin d'appuyer ce plan.

## Création de l'Agence de protection et de promotion de la santé de l'Ontario

Au cours des deux prochaines années, Opération protection de la santé sera soutenue par un organisme de promotion et de protection de la santé indépendant semblable à ceux que l'on rencontre en Colombie-Britannique, au Québec et à Atlanta, avec les Centers for Disease Control and Prevention. Cette nouvelle Agence de protection et de promotion de la santé de l'Ontario soutiendra le médecin-hygiéniste en chef et offrira un leadership scientifique.

Ses responsabilités comprendront les suivantes :

- **offrir des services de laboratoire spécialisés en santé publique**, qui garantiront que tous les professionnels de la santé reçoivent de l'information pertinente en temps opportun afin de soutenir la surveillance de la santé publique;
- **donner de l'information sur les maladies transmissibles et la prévention des infections et un soutien centralisé** aux professionnels qui œuvrent sur le terrain;
- **aider et soutenir la préparation aux situations d'urgence** en fournissant des conseils techniques et scientifiques et un système d'alerte efficace et moderne;
- **assurer les communications liées aux risques**, ce qui améliorera la rapidité des échanges d'information entre les professionnels de la santé, les établissements et le ministère relativement aux crises sanitaires potentielles;
- **transférer la recherche et les connaissances** grâce à la création de réseaux entre les établissements de recherche, les établissements d'enseignement et les établissements de soins de santé;
- **publier des rapports**, par l'entremise du médecin-hygiéniste en chef, sur l'état de santé des Ontariens, les nouvelles menaces et les nouveaux risques sanitaires.

## Renouvellement de la santé publique

OPÉRATION PROTECTION DE LA SANTÉ propose deux principaux éléments pour renouveler la santé publique en Ontario.

- **Renforcer le rôle du médecin-hygiéniste en chef.**
- **Renforcer le système de santé publique.**

Au cours de la prochaine année, le gouvernement proposera des changements législatifs afin de conférer au médecin-hygiéniste en chef l'indépendance nécessaire pour pouvoir protéger la santé des Ontariennes et Ontariens avec :

- l'obligation de présenter un rapport public sur les problèmes de santé publique, y compris un rapport annuel sur la santé des Ontariennes et Ontariens présenté devant l'Assemblée législative;
- une protection adéquate pour pouvoir s'exprimer de façon indépendante sur les questions importantes pour la santé publique;
- une autorisation légale indépendante d'entreprendre les actions qui pourraient se révéler nécessaires pour prévenir, réduire ou éliminer des risques sanitaires dans l'ensemble de l'Ontario.

Le succès d'OPÉRATION PROTECTION DE LA SANTÉ reposera sur de solides capacités d'intervention locales. C'est dans cette optique que le ministère va :

- *renforcer l'assise financière de la santé publique* en augmentant la part de financement des bureaux de santé publique locaux du ministère pour la faire passer de 50 à 75 %;
- *examiner et mettre à jour les Lignes directrices touchant les programmes et services de santé obligatoires* dont se servent les bureaux de santé publique locaux, qui ont été mises à jour pour la dernière fois en 1997;
- *examiner l'organisation et la capacité d'intervention des bureaux de santé publique locaux et du Programme de recherche, d'éducation et de développement en santé publique (REDSP);*
- *publier un rapport annuel sur le rendement du système de la santé publique en Ontario.*

## Gestion des situations sanitaires d'urgence

L'Unité de gestion des situations d'urgence, créée en décembre 2003, fonctionne déjà.

Ses responsabilités comprennent les suivantes :

- mettre au point un plan d'action pour assurer la gestion des urgences sanitaires;
- harmoniser les attentes des fournisseurs et des établissements de soins de santé en ce qui a trait à la gestion des urgences;
- améliorer les systèmes de transfert des patients en cas d'urgence;
- coordonner la distribution des fournitures et de l'équipement durant les situations d'urgence;
- augmenter l'accès aux compétences et à l'expertise pendant une urgence.

L'Unité de gestion des situations d'urgence a supervisé le *Programme universel de vaccination contre la grippe en Ontario* que les fournisseurs de soins de santé et les ministères utiliseront pour se préparer en cas de grave écloison.

En 2003, le ministère a également mis en œuvre la première Équipe des services médicaux d'urgence (ESMU) au Canada, soit un service extérieur de soins actifs mobile de 20 lits qui peut intervenir dans les 24 heures partout où l'infrastructure routière le permet en Ontario, pour aider les communautés locales à faire face aux urgences et aux événements inattendus.

## Capacité de lutte contre les infections et les maladies transmissibles

Le ministère élabore actuellement un organisme central permanent regroupant des spécialistes - le Comité consultatif provincial des maladies infectieuses (CCPMI) - afin de poursuivre l'élaboration des normes et des lignes directrices à l'intention des professionnels et des établissements qui travaillent dans le domaine de la santé et qui font face à des éclosions de maladies infectieuses. Les membres du comité apporteront une vaste expertise provenant de l'ensemble du secteur de la santé. Le comité donnera également des conseils sur les priorités de la recherche, la préparation face aux interventions d'urgence et les programmes d'immunisation. Le CCPMI contribuera à la création des réseaux régionaux de lutte contre les infections et les maladies transmissibles afin de coordonner les activités au niveau local.

## Excellence des ressources humaines dans le domaine de la santé

Le ministère met en œuvre une stratégie pour les ressources humaines des services de santé, qui attirera et maintiendra en poste les meilleurs professionnels de la santé publique. Nous allons immédiatement recruter un directeur médical expérimenté et d'autres médecins microbiologistes dans notre Laboratoire central de santé publique. Nous allons renforcer notre capacité de prévention des infections et de lutte contre les maladies transmissibles en augmentant le nombre de postes à plein temps dans les établissements de santé pour les professionnels de la prévention des infections au cours des trois prochaines années. Nous financerons à 100 % la création de 180 postes à temps plein de lutte contre les maladies transmissibles dans les bureaux locaux de santé publique. Nous allons immédiatement commencer à élargir la formation à la prévention des infections de notre personnel de première ligne. Le ministère collaborera avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et les ordres professionnels afin d'améliorer la planification des ressources humaines dans le domaine de la santé publique et de promouvoir activement les carrières en santé publique.

Notre stratégie consiste à réduire la précarisation du travail et à promouvoir les emplois à plein temps dans l'ensemble du système de soins de santé. Notre gouvernement s'est engagé à créer 8 000 nouveaux emplois en soins infirmiers afin d'augmenter la proportion des infirmières travaillant à plein temps. Depuis février, nous avons financé 2 400 postes en soins infirmiers à plein temps dans les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée.

## Amélioration de la préparation aux situations d'urgence du système de santé

Afin d'assurer l'efficacité de l'échange d'information, des communications et des prises de décision conjointes au sein du système de santé, le ministère bâtit une infrastructure à la fine pointe de la technologie, qui comporte trois principaux éléments.

- **Surveillance** : La création récente de la Section de la surveillance et de la lutte contre les flambées épidémiques au sein de la Division de la santé publique a d'ores et déjà amélioré la capacité du ministère à recueillir et à analyser rapidement les données qui sont essentielles pour pouvoir détecter et gérer des épidémies.
- **Communications** : Un système d'alerte de santé publique garantira que la bonne information parvient aux bonnes personnes en temps opportun.
- **Technologie de l'information** : La Stratégie en matière d'information et de technologie de l'information pour la santé publique améliorera le partage et la gestion de l'information au sein du ministère et des bureaux de santé publique. Le Système intégré d'information en santé publique (SISP-i) permettra aux bureaux de santé publique locaux d'envoyer rapidement l'information concernant les maladies transmissibles au ministère, de mieux suivre l'évolution des maladies infectieuses et de mieux gérer les mises en quarantaine.

# Principales activités par année

Opération protection de la santé est un plan d'action triennal destiné à revitaliser notre système de santé publique afin de prévenir les menaces qui pèsent sur notre santé et de promouvoir la santé en Ontario. Ce plan met l'accent sur ce qui suit :

<b>Création de l'Agence de protection et de promotion de la santé de l'Ontario</b>
Création du groupe de travail sur la mise en œuvre de l'agence Examen opérationnel des laboratoires Embauche du directeur médical et de médecins microbiologistes supplémentaires au Laboratoire central de santé publique Installation d'une liaison télévisuelle entre la Division de la santé publique du MSSLD et le Laboratoire central de santé publique Recommandations du groupe de travail sur la création de l'agence soumises au MSSLD Présentation de mesures législatives servant à créer la nouvelle agence Approbation du financement pour la création de la nouvelle agence et de son laboratoire Commencement des activités de l'Agence de protection et de promotion de la santé, y compris le nouveau laboratoire
<b>Renouvellement de la santé publique</b>
<b>Augmentation de l'indépendance du médecin-hygiéniste en chef</b> Présentation des mesures législatives servant à augmenter l'indépendance du MHC Premier rapport annuel du MHC sur la santé des Ontariennes et Ontariens <b>Amélioration du système de santé publique</b> Augmentation de la part provinciale du financement des bureaux de santé publique qui passe de 50 à 55 % Révision et mise à jour des <i>Lignes directrices touchant les programmes et services de santé obligatoires</i> pour les bureaux locaux de santé publique Examen de la capacité d'intervention des bureaux de santé publique Examen du Programme de recherche, d'éducation et de développement en santé publique Financement à 100 % de 180 postes à plein temps pour lutter contre les maladies transmissibles dans les bureaux de santé publique Publication par le MHC du premier rapport annuel sur le rendement en matière de santé publique de l'Ontario Augmentation de la part provinciale du financement des bureaux de santé publique qui passe à 65 % Augmentation de la part provinciale du financement des bureaux de santé publique qui passe à 75 %
<b>Gestion des situations sanitaires d'urgence</b>
Supervision du Programme universel de vaccination contre la grippe en Ontario par l'Unité de gestion des situations d'urgence (terminé) L'équipe des services médicaux d'urgence est prête à être déployée à tout moment (terminé)
<b>Capacité de lutte contre les infections et les maladies transmissibles</b>
Création du comité consultatif provincial des maladies infectieuses Début progressif des activités des réseaux régionaux de prévention des infections et de lutte contre les maladies transmissibles Création de réseaux régionaux partout en Ontario Recrutement de spécialistes supplémentaires de la lutte contre les infections dans les établissements de santé de l'Ontario
<b>Ressources humaines dans le domaine de la santé</b>
Élaboration de la stratégie des ressources humaines des services de santé publique Augmentation du nombre de cours et de séances de formation dans le domaine de la lutte contre les infections Mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines des services de santé publique
<b>Amélioration de l'infrastructure de préparation aux situations d'urgence du système de santé</b>
<b>Surveillance</b> Section de la surveillance et de la lutte contre les flambées épidémiques de la Division de la santé publique (MSSLD) pleinement opérationnelle <b>Communications</b> Renforcement du réseau d'alerte de la santé publique <b>Technologie de l'information</b> Élaboration et mise en œuvre du Système intégré d'information en santé publique pour la déclaration des maladies infectieuses, le suivi des contacts et la gestion de la mise en quarantaine (en cours) Mise en œuvre de systèmes d'alerte et de gestion de l'information Parachèvement de la mise en œuvre du Système intégré d'information en santé publique

Année 1 (EF 2004-2005)	Année 2 (EF 2005-2006)	Année 3 (EF 2006-2007)
[Shaded]	[White]	[White]
[White]	[Shaded]	[White]
[Dark Gray Header]	[Dark Gray Header]	[Dark Gray Header]
[Shaded]	[White]	[White]
[White]	[Shaded]	[White]
[Shaded]	[White]	[White]
[White]	[Shaded]	[White]
[Dark Gray Header]	[Dark Gray Header]	[Dark Gray Header]
[Shaded]	[White]	[White]
[Dark Gray Header]	[Dark Gray Header]	[Dark Gray Header]
[Shaded]	[White]	[White]
[White]	[Shaded]	[Shaded]
[Dark Gray Header]	[Dark Gray Header]	[Dark Gray Header]
[Shaded]	[White]	[White]
[White]	[Shaded]	[White]
[Dark Gray Header]	[Dark Gray Header]	[Dark Gray Header]
[Shaded]	[White]	[White]
[White]	[White]	[White]
[Shaded]	[White]	[White]
[White]	[Shaded]	[White]

